

**TARIFS et PRESTATIONS**  
**Applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Validés au Conseil d'Administration du 9 décembre 2025

Nota.

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS, par paiement ou exonération.

La Commission d'exonération de l'établissement est sollicitée pour la prise en compte des situations particulières.

**1. Droits d'inscriptions en formation initiale**

Les cinq années du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA figurent sous l'appellation A1, A2, A3, A4, A5.

1.1.	<b>A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA hors EAD</b>	Tarification modulée
1.2.	<b>A2 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA dérogatoire à l'obligation de mobilité internationale sortante</b>	Tarification modulée déduction faite des droits nationaux de niveau licence
1.3.	<b>A1 à A3 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA - parcours international (POLIS)</b>	Tarification modulée
1.4.	<b>A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA relevant d'une convention avec un autre établissement en France ou à l'étranger</b>	Se reporter aux dispositions établies par les conventions
1.5.	<b>A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA hors les murs : Mutualisation Inter-IEP dans un IEP du réseau (hors IEP Paris)</b>	Tarification modulée en mutualisation sortante <i>Non assujetti en mutualisation entrante paiement dans l'IEP d'origine</i>
1.6.	<b>A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA en enseignement à distance (EAD)</b> • Droits A4 et A5	2400 €
1.7.	<b>A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA en contrat d'apprentissage :</b> parcours « Management et Gestion des Entreprises » et « Progis-Data Intelligence et Etudes – Opinion, marketing, médias » <small>Selon grille France compétences, le niveau de prise en charge des formations en apprentissage varie en fonction de la branche professionnelle (code IDCC). Pour le DIEPG-MGE (N°16531401) la facturation aux entreprises s'échelonne entre 8 458 € et 9 156 € soit en moyenne pondérée 8 461 € auxquels sont déduits par apprenti 540 € de frais de gestion retenus par Formasup. Le montant net moyen perçu par l'IEP était de 7 922 € en 2021-2022. Ce montant est communiqué à titre indicatif et susceptible de variation annuelle.</small>	7 922 € (Montant indicatif)
1.8.	<b>Contribution « Sport »</b> Obligatoire pour les années A4 et A5 lorsqu'une option sport est choisie par l'étudiant comme sport non noté.	15€

	<p>Contribution « Sport de plein air » (participation location de matériel, transport, ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport de plein air automne – semestre 1</li> <li>• Sport de plein air hiver – semestre 2</li> </ul>	60€ 90€
1.9.	<p><b>Redoublement en formation présentielle ou en EAD</b></p> <p><u>Redoublement classique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 à A5</li> <li>• A2 dérogatoire à l'obligation de mobilité internationale sortante</li> </ul> <p><u>Redoublement en enseignement à distance (EAD)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits A4 et A5</li> </ul> <p><u>Redoublement pour mémoire seul ou stage seul en EAD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits A4 et A5</li> </ul>	<p>Tarification modulée Cf. 1.2.</p> <p>Cf. 1.6.</p> <p>800€</p>
1.10.	Inscription en année de césure	50% des droits applicables
1.11.	<p><b>Diplôme d'établissement Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps plein</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeur d'emploi indemnisé sans prise en charge</li> <li>• Demandeur avec prise en charge par un fonds de formation</li> <li>• Étudiants Prépa Talents</li> </ul>	<p>1300€</p> <p>200€ 1300€ Exonérés</p>
1.12.	<p><b>Diplôme d'établissement Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps partiel<sup>1</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeur d'emploi indemnisé sans prise en charge</li> <li>• Demandeur avec prise en charge par un fonds de formation</li> <li>• Étudiants Prépa Talents</li> </ul>	<p>650€</p> <p>200€ 650€ Exonérés</p>
1.13.	<p><b>Certificats en enseignement à distance (EAD)<sup>1</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat d'études politiques en EAD</li> </ul>	2 500€
1.14.	<p><b>Certificats en enseignement à distance (EAD)<sup>2</sup></b>: inscription complémentaire en sus d'une inscription en A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA (art.1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat d'études politiques en EAD</li> </ul>	800€
1.15.	Les étudiants boursiers sur critères sociaux, les étudiants ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus, les étudiants pupilles de la nation, les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiants bénéficiant du statut de réfugié, les demandeurs d'asile disposant du droit de se maintenir sur le territoire, les étudiants bénéficiaires d'une bourse Eiffel, les étudiants internationaux bénéficiaires d'une bourse Idex, les étudiants internationaux bénéficiaires d'une bourse Graduate school, les lauréats du dispositif « Prépa Talents ».	Exonérés totalement <sup>3</sup>
1.16.	<p><b>Annulation d'inscription A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA</b></p> <p>Aucun remboursement sauf décision du directeur de l'IEP de Grenoble au vu des circonstances et sur justificatifs (exemples : inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur, raison de santé, obtention d'un CDI)</p> <p>Si remboursement des droits versés</p>	Retenue de 200 €

1.17.	<b>Etudiants étrangers suivant une scolarité adaptée, hors programmes d'échanges :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cursus pour 1 année</li> <li>• Cursus pour 1 semestre</li> </ul>	1300€ 650€
1.18.	<b>Inscription en module(s) de formation initiale</b> <p><u>Module(s) à l'unité proposé(s) dans le programme des certificats en enseignement à distance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat d'études politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cours de certificat</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Module(s) à l'unité proposé(s) parmi les enseignements des parcours du diplôme de l'IEP en EAD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A4 et A5 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cours en EAD</li> </ul> </li> </ul>	250€ 250€
1.19.	<b>Poursuite d'étude après obtention du diplôme de l'IEP de Grenoble</b> (art.3.4.3 du règlement des études et des examens : 5 <sup>ème</sup> année autre parcours : obtention une seconde fois du Diplôme de l'IEP sous l'intitulé du nouveau parcours concerné)	Tarification modulée

<sup>1</sup> Formation non habilitée à recevoir des boursiers.

<sup>2</sup> Formation non habilitée à recevoir des boursiers.

<sup>3</sup> A l'exception des certificats en enseignement à distance.

## 2. Tarifs en formation continue

En préambule, il est apporté une précision sur la définition de « stagiaire non pris en charge ». Il faut entendre par cette qualité « le stagiaire sans autre prise en charge que le Compte Personnel de Formation (CPF) autonome, ou également appelé confidentiel ».

Les tarifs indiqués ci-dessous sont exemptés de TVA (Article 261.4.4 du CGI).

En cas de **financement partiel** de la formation par un employeur ou un fonds de formation, le stagiaire s'acquitte de la somme restant à prendre en charge.

Ces tarifs sont applicables à partir de la date de validation par le conseil d'administration.

Concernant **les contrats de professionnalisation**, le tarif est équivalent à celui du diplôme concerné dans le cadre d'une prise en charge en formation continue ou apprentissage.

2.1.	<b>A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA en enseignement présentiel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A4 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif)</li> <li>• A4 - Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> <li>• A5 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, France travail... (plein tarif)</li> <li>• A5 - Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul>	4 000 € 2 000 € 6 000 € 3 000 €
------	---	--

2.2.	<b>A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA en enseignement à distance (EAD)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A4 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif)</li> <li>• A4 - Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> <li>• A5 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif)</li> <li>• A5 - Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul>	4 500 € 2 500 € 6 500 € 3 500 €
2.3.	<b>Executive master</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Executive master « Gestion de risques et Management de la sécurité et de la sûreté » <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Stagiaire pris en charge (plein tarif)</li> <li>◦ Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li> <li>• Executive master « Data, IA &amp; Marketing » <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Stagiaire pris en charge (plein tarif)</li> <li>◦ Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li> <li>• Redoublements en Executive master pour mémoire seul (EAD compris)</li> </ul>	6 000 € 3 000 €  8000€ 3990€  25% des droits afférents à chaque Executive master
2.4.	<b>Certificat d'établissement en PPS</b> Certificat d'établissement en Politiques Publiques de Santé (PPS) (Partenariat avec l'IFCS / CHU Grenoble Alpes)	<i>Se reporter aux dispositions établies par la convention</i>
2.5.	<b>Certificats en enseignement à distance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat d'Etudes Politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Stagiaire pris en charge (plein tarif)</li> <li>◦ Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li> </ul>	3 500 € 2500 €
2.6.	<b>Module(s) à l'unité proposé (s) dans le programme des certificats en enseignement à distance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat d'Etudes Politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stagiaire pris en charge (plein tarif)</li> <li>- Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li> </ul>	<i>Tarif unitaire par module suivi :</i>  350 € 250€
2.7.	<b>A5 en deux ans du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA parcours « Direction de projets culturels - Option Cadres culturels territoriaux »</b> (Partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagiaire pris en charge (plein tarif)</li> <li>• Stagiaire non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul>	6 500 € 5 850 €
2.8.	<b>Redoublement en Formation continue (pour mémoire ou stage seul) : A4 ou A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en présentiel ou EAD</b>	800€

### 3. Préparation aux concours de la fonction publique en dehors du diplôme de l'IEP

3.1.	<p><b>Executive Master</b> « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps plein »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagiaires pris en charge par un employeur ou un fonds de formation</li> <li>• Stagiaires non pris en charge (exonération partielle)</li> <li>• Stagiaires Prépa Talents (exonération totale)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Demandeurs d'emploi pris en charge par un fonds de formation ou Pôle emploi</li> <li>◦ Demandeurs d'emploi non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnaires détachés sélectionnés par l'INSP (exonération totale)</li> </ul>	4 400 € 2 300 € 0€  1600€ 200€  0€
3.2.	<p><b>Executive Master</b> « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps partiel »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salariés du secteur privé : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Stagiaires pris en charge par un employeur, un fonds de formation</li> <li>◦ Stagiaires non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li>   <li>• Agents de la fonction publique d'Etat (formation financée par une contribution de la DGAFP – exonération partielle)</li>   <li>• Titulaires ou contractuels de la fonction publique hospitalière et des collectivités territoriales : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Agents pris en charge</li> <li>◦ Agents non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li>   <li>• Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Demandeurs d'emploi pris en charge par un fonds de formation ou Pôle emploi</li> <li>◦ Demandeurs d'emploi non pris en charge (exonération partielle)</li> </ul> </li>   <li>• Stagiaires Prépa Talents (exonération totale)</li> </ul>	4 400 € 2 300 €  300 €  1 600 € 800 €  1 600 € 200 €  0€
3.3.	<p><b>Préparation aux concours de l'Union européenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants de l'IEP de Grenoble de l'année universitaire en cours</li> <li>• Autres publics</li> </ul>	Exonérés 300 €

#### 4. Validation des acquis de l'expérience (VAE)

<p><u>Dispositif commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recevabilité du dossier</li> <li>▪ Etude de positionnement par le jury (faisabilité et recommandations)</li> <li>▪ Accompagnement (12h) (<u>facultatif</u>)</li> <li>▪ Frais de jury</li> <li>▪ Droits d'inscription au diplôme concerné</li> </ul>	<p>Gratuit 200 € 1 200 € 850 € 1 300 €</p>
<p><u>Dispositif particulier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parcours du diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA organisés conjointement avec un autre établissement d'enseignement supérieur du site</li> </ul>	<p><i>Se reporter aux dispositions établies par convention</i></p>

#### 5. Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

Procédure VAPP d'accès au diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA, à un Executive master ou à un Certificat	200 €
---	-------

#### 6. Formation continue - exonération des frais d'inscription

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stagiaire ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus</li> <li>▪ Stagiaire bénéficiant du statut de réfugié politique</li> </ul>	Exonération des frais d'inscription
---	-------------------------------------

#### 7. Candidatures sur dossier ou par concours

7.1.	<b>Inscription au concours de 1<sup>ère</sup> année (A1, concours général et concours parcours international) et 4<sup>ème</sup> année (A4)</b>	110 €
	Boursier de l'année en cours ( <b>hors concours parcours international</b> )	25 €
	Bénéficiaires du dispositif POS ou POPH, bénéficiaires du statut de réfugié, demandeurs d'asile et bénéficiaire de la protection subsidiaire.	Exonérés
7.2.	<b>Frais de candidature pour</b> les DE et les EM « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps plein » et « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps partiel » <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeurs d'emploi non pris en charge par un fonds de formation</li> <li>• Candidats en Prépa Talents</li> </ul>	60 €
		Exonérés
		Exonérés

7.3.	<b>Frais de candidature pour le Certificat d'études politiques (CEP) en enseignement à distance (EAD)</b>	60€
7.4.	<b>Inscription au concours de journalisme</b>  Boursiers de l'année en cours, étudiants en cours de l'IEP de Grenoble et étudiants en cours de l'université Grenoble Alpes	50€  Exonérés
7.5.	<b>Sélection directe en 5ème année (formation continue)</b>	Exonération de frais de sélection
7.6.	<b>Formation continue – Exonération des frais de candidature sur dossier ou par concours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stagiaire ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus</li> <li>▪ Stagiaire bénéficiant du statut de réfugié politique, bénéficiaires du statut de réfugié, demandeurs d'asile et bénéficiaire de la protection subsidiaire.</li> </ul>	Exonération de frais de sélection

## 8. Prestations diverses (soumises à TVA)

PRESTATIONS	Montant TTC
<b>Carte de lecteur</b> permettant l'accès au centre de documentation pour les étudiants non-inscrits à l'IEP. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Semestrielle</li> <li>▪ Annuelle</li> </ul> <i>NB : Les étudiants inscrits à l'Ecole Doctorale sont exonérés</i>	48 €  72 €
<b>Photocopies</b> (l'unité)	0,06 €
<b>Crédits d'impression</b> (100 pages) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1ère année tarif applicable au-delà des 100 premières pages gratuites</li> <li>▪ 3, 4, 5èmes années tarif applicable au-delà des 300 premières pages gratuites</li> </ul> <i>NB : Etudiants élus dans les instances de l'établissement</i>	8,4 €   <i>100 pages en sus, à titre gratuit</i>
<b>Réédition de la carte d'étudiant</b> (en cas de perte uniquement) <i>NB : Gratuite sur production d'une déclaration de vol signée des autorités compétentes</i>	36 €

## 9. Location de salles informatiques

LOCAUX	Coût horaire TTC
Salle informatique (10 à 12 postes)	120 €

## 10. Location de salles

LOCAUX	Coût à la ½ journée TTC
Amphithéâtre A (350 places) avec sonorisation	500 €
Amphithéâtre B (290 places)	400 €

Amphithéâtre C (250 places)	300 €
Amphithéâtre D (95 places)	100 €
Amphithéâtre E (95 places)	100 €
Amphithéâtre F (120 places)	200 €
Salles de cours et de réunions de moins de 30 places (tarif d'une salle)	60 €
Salles de cours et de réunions de plus de 30 places (tarif d'une salle)	100 €
Policy Lab	150 €
Salle des conseils (dite « salle Quermonne »)	150 €
Halls (par mètre carré utile)	10 €

#### 11. Location de matériel

MATERIELS	Coût à la journée TTC
Matériel de sonorisation	80 €
Vidéoprojecteur	250 €

**En matière de location de locaux et/ou de matériel, un tarif partenarial peut être consenti à d'autres établissements ou organismes publics (universitaires, ...) ou privés, par convention**